

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance n° 05 du mardi 9 juin 2020

I – OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance débute à 17h15.

Les participants sont au nombre de 22 personnes dont 19 votants, Madame Florence Bièvre, proviseure-adjointe, participant en tant qu'invitée permanente aux séances du conseil d'administration.

Madame Vaissière ouvre la séance et excuse les absents.

Mme Fabienne Levy, conseillère régionale, a été invitée à siéger au CA. Elle remercie la direction et indique qu'elle ne connaît pas bien les attentes et les satisfactions.

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame Vaissière propose Mme Rebizzi, parent élu FCPE, qui accepte. Madame Vaissière l'en remercie.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
1	19						19	

2. Approbation du procès-verbal de la séance n° 3 du mardi 4 février et de la séance n° 4 du lundi 10 février 2020 (sous réserve de réception)

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
2	19						19	

3. Adoption de l'ordre du jour

I - Ouverture de séance :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance n° 3 du mardi 4 février et de la séance n° 4 du lundi 10 février 2020 (sous réserve de réception)
3. Adoption de l'ordre du jour

Suite à la lecture de la déclaration liminaire de la FCPE, un dialogue s'est engagé entre la direction et les fédérations de parents et les professeurs.

La direction indique qu'il n'était pas possible de décaler les conseils de classe car les commissions d'appel ont lieu le 15 juin. Suite à une demande de réouverture plus large du lycée, la direction indique qu'elle partage nos arguments et qu'elle comprend bien la position des parents. Mais il aurait fallu peut-être plus de temps et le lycée a préféré respecter le calendrier tel qu'il était.

En ce moment, la direction indique que tous les professeurs s'occupent de remplir les bordereaux et les livrets scolaires et que c'est très lourd au niveau administratif.

Avec le protocole sanitaire actuel le lycée ne peut accueillir que 300 élèves environ. Si le protocole est le même en septembre, les établissements scolaires seront obligés de s'adapter.

Les fédérations de parents, ainsi que les professeurs, demandent une réflexion dès maintenant sur diverses solutions pour la rentrée prochaine car une rentrée ne s'improvise pas ; ils demandent également un CA avant le 4 juillet. La direction indique qu'elle ne décidera rien tant que les institutions n'auront pas donné de consignes et que le conseil pédagogique est là pour préparer la rentrée.

Mme Portejoie indique que le conseil pédagogique n'est pas là pour des activités organisationnelles.

La direction confirme qu'il y aura un CA uniquement s'il y a des consignes et une modification de la DHG.

Pour terminer, les professeurs font part du fait qu'un courrier a été adressé au recteur dans lequel ils proposent 32 heures supplémentaires et 8 IMP. Ils souhaitent être informés de la réunion entre le recteur et la direction.

II - Affaires relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducative

Néant

III - Affaires juridiques et financières

1. Compte financier de l'exercice 2019
2. Proposition de DBM (Décisions budgétaires modificatives)
3. Convention d'occupation précaire (COP) logement fonction
4. Voyages
5. Travaux du 3^{ème} étage

IV – Questions diverses :

Madame Vaissière indique qu'elle a été destinataire de plusieurs questions diverses (dans l'ordre d'arrivée) :

SNES SNEP FSU et sympathisants

- Résultats des E3C au lycée de Saint-Just
- Répartition des 21 IMP pour 2020/2021 et bilan 2019/2020
- Demande d'un CA de rentrée: ajustements de DHG depuis février, effectifs, impact sur les postes (et éventuellement aspect sanitaire si de nouvelles directives)

FCPE (voir en annexes)

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
3	19						19	

II - AFFAIRES RELATIVES AU CONTENU ET A L'ORGANISATION DE L'ACTION EDUCATIVE

Néant.

III - AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES

1. Compte financier de l'exercice 2019

Ce compte financier aurait dû être présenté le 14 avril. Et les préoccupations ne sont plus les mêmes.

La présentation synthétique parle de la réalité financière de 2019, c'est-à-dire de janvier à décembre 2019.

Concernant les recettes, elles sont essentiellement constituées de la subvention de la région. Cette dernière veut diminuer les coûts de fonctionnement et augmenter les coûts d'investissement.

Il y a des réserves au lycée : la réserve issue des anciennes subventions Région pour l'EPS dont le lycée n'a pas eu besoin, la réserve liée à la taxe d'apprentissage.

Concernant le fonds social, la subvention a diminué car elle avait été étonnamment élevée en 2018, par rapport à l'année précédente.

Concernant le service restauration, les recettes ont augmenté car le taux de remplissage est plus important. Le lycée veut continuer à toujours œuvrer dans le sens de l'amélioration du service rendu aux usagers même si les retours sont globalement très satisfaisants. A noter qu'il y a un manque à gagner lié à la période de confinement car il y a des frais fixes qui ont été payés durant cette période. Un point sera fait à l'automne.

Concernant les dépenses, tout comme les recettes, elles sont réparties par grands services.

Au lycée il y a eu de nouveaux besoins en matériel, ceci étant lié à la réforme et aux sections scientifiques.

Pour la reprographie, il y aura une consultation à l'automne et au 31 décembre le matériel sera changé.

Pour les voyages il y a eu des subventions qui ont uniquement bénéficiées aux élèves. Donc le coût pour les familles est inférieur au coût final par participant.

Le remboursement pour les voyages qui n'ont pas eu lieu a commencé.

Pour la rentrée, la Région a maintenu son calendrier de projet. La direction indique qu'il faudrait que la date à laquelle les professeurs doivent déposer leur dossier soit décalée à fin septembre car il n'y aura aucun voyage au 1^{er} trimestre.

Concernant la rénovation du gymnase, le professeur d'EPS est très content de la réalisation des travaux et remercie toutes les personnes qui ont participé à ce projet.

Concernant la restructuration du lycée, il y a un budget qui a été voté mais le lycée attend des informations depuis des années et la question a été posée à chaque conseil d'administration. Mme Levy va questionner la région et en parlera à Mr Wauquiez.

Concernant les SRM, Mme Levy confirme qu'il n'y aura plus de subvention de la région.

Concernant les travaux des classes du 3^{ème} étage de l'aile Sud, ils ont repris pendant le confinement. Tout a été refait, sauf la salle 313, et tout le matériel des classes sera changé.

La direction remercie Mme Largeron pour tout son travail.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
4	19						19	

2. Proposition de DBM (Décisions budgétaires modificatives)

Concernant l'EPS, une demande est faite pour l'achat de 5 tablettes à destination des enseignants et 6 à destination des élèves.

Concernant le pôle artistique, la sonorisation du théâtre est à remplacer.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
5	19						19	

3. Convention d'occupation précaire (COP) logement fonction

Une demande a été faite à la direction pour que le lycée loue un appartement sur une période courte à un membre du personnel de l'éducation nationale.

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
6	19						19	

4. Voyages

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
7		19					19	

5. Travaux du 3^{ème} étage

VOTE

N°	Vts	Ex	Refus de vote	BI	Nul	Abs	Pour	Ctre
8	19						19	

IV – QUESTIONS DIVERSES

Madame Vaissière indique qu'elle a été destinataire de plusieurs questions diverses (dans l'ordre d'arrivée) :

SNES SNEP FSU et sympathisants

- Résultats des E3C au lycée de Saint-Just
- Répartition des 21 IMP pour 2020/2021 et bilan 2019/2020
- Demande d'un CA de rentrée : ajustements de DHG depuis février, effectifs, impact sur les postes (et éventuellement aspect sanitaire si de nouvelles directives)

Concernant les résultats des E3C, le document n'est pas encore publié sur Cyclade et il n'y a aucun retour du rectorat.

Concernant la répartition des IMP, la direction indique que le rectorat a décidé de supprimer toutes les IMP au 15 mai 2020. La raison évoquée est que les actions non terminées n'ont pas été considérées. Pour la répartition à la rentrée prochaine il avait été convenu que 9 heures d'IMP ont été prises pour clôturer la DHG.

Mme Portejoie demande la tenue d'un CA pour cela mais la direction répond que le CA n'est pas obligatoire et que cela relève du conseil pédagogique.

Pour terminer Mme Vaissière remercie l'équipe Réseau Informatique car elle travaille très bien et la coordination est aussi dans les priorités.

Mme Vaissière et Mme Tirand quittant le lycée il y a un nouveau proviseur à la rentrée qui décidera si tout ceci sera identique.

FCPE (voir en annexes)

La FCPE indique que cette année les notes comptent de façon encore plus importante. Suite à l'analyse des moyennes de classe par matière il est apparu qu'il y a des écarts types significatifs importants et que cela pose un vrai problème pour Parcours Sup.

La direction répond qu'il n'est pas question de changer les notes du 1^{er} et du 2^{ème} trimestre et qu'il y aura un jury d'harmonisation. Il est vrai que pour Parcours Sup c'est un vrai problème mais c'est comme cela. C'était déjà le cas avant et c'est toujours le cas. Dans certains lycées comme à St Just c'est le rang de l'élève qui est pris en compte et non pas les notes.

Mme Portejoie demande si on a des retours de Parcours Sup pour les Terminales.

D'après les professeurs principaux la grosse majorité des élèves ont obtenu leur choix. Pour les élèves qui n'ont rien obtenu sur Parcours Sup il y a 2 solutions : soit saisir la commission de recours, soit la procédure complémentaire.

La FCPE indique qu'il faudrait penser à l'harmonisation des notes dans les années à venir lors d'un conseil pédagogique. Il y a des coordonnateurs au lycée St Just avec qui il serait possible de regarder les différents niveaux. Les professeurs disent que c'est une vraie question.

Pour que cela soit équitable il faudrait que chacun ait le même sujet avec des codes de notifications.

La FCPE demande s'il y a des données sur les mesures disciplinaires décidées et demande la transmission du bilan des sanctions car sur Pronote il n'y a pas les saisines.

La PEEP demande s'il y a des informations sur l'harmonisation des notes de Terminales et des notes de français des 1^{ères}. A ce jour il n'y a que les dates mais pas d'information.

Sur les bordereaux il n'y a que des consignes insuffisantes pour les remplir. La seule consigne est d'arrondir au point supérieur.

LA SEANCE EST CLOSE à : __ 20H15 __

La secrétaire de séance

La proviseure

SIGNE

SIGNE

Marie Pascale REBIZZI

Hélène VAISSIERE

Ajout à l'OdJ du CA 09 juin 2020

Préparation de la rentrée (septembre 2020) :

Nous avons encore en mémoire les conditions de rentrée qu'ont connu nos élèves en septembre 2019. Et encore à l'époque n'avions-nous pas à subir les contraintes liées à la COVID-19.

Aussi, même en l'absence de directives de l'EN, de la Région AURA, ..., nous formons le vœu de voir la convocation en cette fin d'année d'un C.A. de Préparation de Rentrée 2020 pour que cette rentrée se déroule mieux que la précédente.

Si nécessaire, cette réunion pourra être préparée par la Commission Permanente ^{et/ou} le CHS de l'établissement.

Ajout à l'OdJ du CA 09 juin 2020

Notation :

Nous savons tous que les notes obtenues au fil de la scolarité au lycée sont importantes (Parcoursup, Dossier d'admission, ...)

Avec la réforme du Bac 2021, ces mêmes notes s'immiscent maintenant dans l'obtention du Baccalauréat.

Mais l'expérience COVID-19 de cette année les places au cœur de la réussite de nos élèves.

Considérant comme axiome que chaque note attribuée à chaque élève par chaque enseignant est le fruit d'une juste évaluation du travail réalisé ;
Considérant une population d'élève plus ou moins homogène, en tout état de cause, d'un même niveau d'enseignement,

Nous nous sommes intéressés aux résultats constatés ces 2 premiers trimestres et comptants pour les bacs 2020 & 2021.

Niveau Première

Sources des données : Bulletins de classe niveau Première 1^e et 2^e trimestre – Matière Français

	Moyenne	Min.	Max.	Nombre
Prof° 1	12,01	11,96	12,06	2
Prof° 2	11,94	11,88	11,99	2
Prof° 3	12,95	12,83	13,06	2
Prof° 4	10,89	10,66	11,11	2
Prof° 5	10,67	10,41	10,92	2
Prof° 6	12,41	11,92	12,90	2
Prof° 7	11,07	10,40	11,74	2
Prof° 8	11,20	11,09	11,36	4
Prof° 9	13,00	12,00	13,70	4
Prof° 10	10,67	9,19	11,62	4

La faible dispersion des résultats est sans doute liée au faible volume de données à notre disposition. Néanmoins, si l'on extrapole à l'échelle de notation du Bac, *Prof° 9* ou encore *Prof° 6* distribue une mention dont sont privée les élèves de *Prof° 10*.

Niveau Terminale

Sachant que notre système de notation s'échelonne sur une échelle de 0 à 20, nous pourrions imaginer que chaque moyenne de classes puisse s'étaler sur une partie significative de ce spectre.

Sources des données : Bulletins de classe niveau Term 1^e et 2^e trimestre

	Moyenne	Min	Max	Nombre	Etalement
MATIERE 1	13,40	6,67	16,86	14	10,19
ED.PHYSIQUE & SPORT.	13,72	8,50	17,90	78	9,40
PHILOSOPHIE	11,42	6,91	14,84	26	7,93
ITALIEN LVB	12,55	9,73	17,26	14	7,53
ANGLAIS LVA	11,73	8,57	16,04	48	7,47
ECLA LATIN GREC	17,82	12,67	20,00	12	7,33
ESPAGNOL LVC	12,78	9,00	16,20	12	7,20
ESPAGNOL LVB	12,87	10,40	17,27	26	6,87
MATHEMATIQUES	11,12	7,96	14,43	24	6,47
....					
MATIERE 2	15,80	14,70	17,17	20	2,47
SC.ECONO.& SOCIALES	10,76	9,22	11,64	8	2,42
MATIERE 3	14,64	13,30	15,70	12	2,40
MANAGEMENT ORGANISAT	10,49	9,58	11,79	4	2,21
MATIERE 4	17,48	16,50	18,40	12	1,90
MATIERE 5	12,57	11,52	13,35	4	1,83
MATIERE 6	13,64	12,83	14,53	4	1,70
MATIERE 7	17,38	16,38	18,00	6	1,62
MATIERE 8	9,03	8,20	9,80	4	1,60
MATIERE 9	9,96	9,26	10,63	4	1,37
LITTERATURE	10,88	9,96	11,30	4	1,34
MATIERE 10	15,64	15,00	16,18	6	1,18
MATIERE 11	16,88	16,49	17,28	6	0,79
MATIERE 12	10,60	10,45	10,99	4	0,54

Nous constatons que si certaines matières présentent une dispersion importante, d'autres sont extrêmement ramassées. Si ces dernières sont sans doute la traduction de l'homogénéité de niveau de nos élèves, nous pourrions nous interroger « pourquoi cette homogénéité ne se constate pas dans toutes les matières ? »

Plus surprenant, et toujours en extrapolant le référentiel du bac, nous constatons que les résultats de certaines matières sont sous le seuil de la mention (en jaune). Sont-ce des apprentissages plus ardues ? Une moindre appétence de nos élèves ?

Si l'on note des disparités entre matières, il peut être intéressant de regarder au sein de celle-ci.

Sources des données : Bulletins de classe niveau Term 1^e et 2^e trimestre - Minimum 4 bulletins

ANGLAIS LVA	Moyenne	Min.	Max.	Nombre
Prof° 1	13,00	11,65	14,24	4
Prof° 2	11,16	10,52	12,17	3
Prof° 3	9,86	8,57	11,78	4
Prof° 4	11,07	9,35	13,26	8
Prof° 5	12,53	10,27	14,43	10
Prof° 6	10,28	9,38	11,92	8

Sources des données : Bulletins de classe niveau Term 1^e et 2^e trimestre - Minimum 4 bulletins

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE	Moyenne	Min.	Max.	Nombre
Prof° 1	11,23	9,77	12,67	4
Prof° 2	13,51	12,74	14,18	4
Prof° 3	11,54	10,83	12,35	6
Prof° 4	9,65	8,74	10,40	4

Sources des données : Bulletins de classe niveau Term 1^e et 2^e trimestre

MATHEMATIQUES	Moyenne	Min.	Max.	Nombre
Prof° 1	10,22	9,44	11,00	2
Prof° 2	9,25	8,20	10,30	2
Prof° 3	11,35	11,30	11,40	2
Prof° 4	11,75	11,46	12,03	2
Prof° 5	10,43	9,97	10,89	2
Prof° 6	12,74	10,23	14,43	4
Prof° 7	11,62	11,18	12,05	2
Prof° 8	12,66	12,34	12,97	2
Prof° 9	10,23	7,96	13,49	6

Sources des données : Bulletins de classe niveau Term 1^e et 2^e trimestre

SES	Moyenne	Min.	Max.	Nombre
Prof° 1	9,685	9,22	10,15	2
Prof° 2	11,465	11,43	11,5	2
Prof° 3	11,355	11,07	11,64	2
Prof° 4	10,55	10,27	10,83	2

Sources des données : Bulletins de classe niveau Term 1^e et 2^e trimestre - Minimum 4 bulletins

PHILOSOPHIE	Moyenne	Min.	Max.	Nombre
Prof° 1	10,44	9,84	11,06	4
Prof° 2	8,40	6,91	8,98	4
Prof° 3	11,70	10,95	13,41	4
Prof° 4	9,79	8,87	10,30	4
Prof° 5	13,56	10,82	14,84	10

Nous que pouvons que constater des disparités non négligeables.

Aussi, demandons-nous :

- Dans l'urgence de cette fin d'année, qu'une harmonisation des notes soit faite dans l'esprit de bienveillance prônée par notre Ministre, peut-être sous l'égide des coordinateurs de matières... (niveau terminal et 1^e)
- Que cet examen collectif des résultats puisse être reconduit les années à venir au sein de l'équipe pédagogique, peut-être chaque trimestre.



Ajout à l'OdJ du CA 09 juin 2020

Bilan des décisions rendues en matière disciplinaire :

Dans le cadre du décret n° 2019-908 du 30 août 2019, nous demandons communication au CA du bilan des décisions rendues en matière disciplinaire et des suites données aux demandes de saisine du conseil de discipline.

Nous tenons à remercier l'équipe enseignante du lycée St Just qui a montré pour un large majorité une implication remarquable dans la mise en place et le suivi de la continuité pédagogique pour nos enfants. Nous avons conscience qu'ils ont dû mettre en œuvre cette continuité dans l'urgence avec leurs moyens techniques personnels et regrettons que l'Institution ne soit pas capable de fournir un ordinateur à chaque professeur.

Nous remercions l'équipe de direction qui a permis des rencontres en visio avec 4 parents élus pendant le temps du confinement pour évoquer les difficultés rencontrées et y répondre avec l'équipe de vie scolaire.

En cette fin d'année, nous regrettons que seul un accueil soit proposé aux élèves de Terminale qui doivent préparer leurs oraux de rattrapage.

En effet, nous pensons qu'un projet aurait pu être proposé aux élèves de Seconde et de Première ainsi qu'aux Terminales non concernés par le rattrapage.

Le ministre de l'Éducation Nationale a confirmé que l'année scolaire s'achevait pour tous le 4 Juillet. Il n'y avait par conséquent aucune obligation de fixer les conseils de classe si tôt pour les Premières en particulier. Une réouverture plus large du lycée que ce qui a été proposé au CA extraordinaire du 3 juin 2020 aurait été possible tout en prenant en compte les contraintes sanitaires. Nous regrettons que les protocoles sanitaires laissent nos enfants aux portes du lycée et nous inquiétons par conséquent pour la rentrée de septembre. Puisqu'il n'a pas été possible de les accueillir en juin qu'en sera-t-il en septembre ?

Cette période d'épidémie et de confinement a fait vivre des sentiments bien complexes, parfois jusqu'à de la détresse, à toute la population française, et donc à n'en pas douter à nos enfants. Le Président de la République et le ministre de l'Éducation ont pu à diverses reprises argumenter la réouverture des établissements scolaires dans leur dimension sociale et la nécessité d'offrir aux élèves la possibilité de renouer avec ces espaces de vie essentiels. Ceux du lycée Saint Just auraient-ils des raisons d'échapper à cette réalité et à ces besoins ?

Nous savons que certains élèves restent à ce jour confinés chez eux, que d'autres ont perdu tout rythme structurant, que d'autres encore ont vécu ces derniers mois dans un climat familial parfois tendu.

Nous savons également que des élèves déjà confrontés à des difficultés scolaires avant la pandémie, ont pu vivre douloureusement cette période d'isolement, ils ont pu se décourager et parfois perdre pied.

Certains appréhendent, voire redoutent leur retour au lycée.

C'est fort de ces inquiétudes que nous nous indignons suite à l'annonce d'une quasi absence de retour des élèves au lycée.

Nous ne pensons pas que le télé enseignement peut se substituer à un enseignant présent qui puisse poser son regard sur nos enfants et vienne les chercher quand c'est nécessaire, à un enseignant qui puisse les interroger, décrypter leurs difficultés, à un enseignant qui saura profiter de la dynamique de groupe alors même qu'il est établi qu'à l'âge de nos enfants le groupe est essentiel.

Cette période du mois de juin aurait pu être l'occasion de rencontrer en groupe restreint une autre pédagogie, loin de la question des notes et de la pression du résultat. Certains auraient pu s'exercer dans des oraux blancs, d'autres auraient pu consolider ou reprendre des notions enseignées pendant la période de confinement.

Nous pensons que nos enfants ont besoin et le droit de retrouver physiquement leurs enseignants ils ont besoin de leur dire « au revoir et merci », de visu et de vive voix, afin de clore pour certains 3 années de lycée.

Oui, nous l'admettons, nous, parents, avons plus d'attentes à l'égard du lycée et d'avantage d'ambition pour nos enfants que de leur proposer un retour pour des motifs administratifs et, au mieux, une heure d'échange et de parole.

Séance n°5 du CONSEIL D'ADMINISTRATION du 09/06/2020

Nom Etablissement : Lycée de Saint-Just

Adresse : 21 rue des Farges – 69005 Lyon

Type : LGT

Membres du conseil d'administration

QUALITE	TITULAIRES					SUPPLEANTS				
	Noms	Prénoms	P	A	E	Noms	Prénoms	P	A	E
I - ADMINISTRATION -										
Membres de droit										
Chef d'établissement, président	1 VAISSIERE	Hélène	x							
Adjoint au chef d'établissement	2 TIRAND	Claudine	x							
Adjoint-gestionnaire de l'établissement	3 LARGERON	Annie	x							
Conseiller principal d'éducation	4 SOULIER	Martine	x							
Chef des travaux	5									
II - ELUS LOCAUX										
Collectivité territoriale rattachement	1 COSSON	Monique			x	1 CONDEMINE	Anne Sophie			
	2 LEVY	Fabienne	x			2 DELACROIX	Pierre			
Représentants de la commune siège	1 GAILLIOUT	Béatrice			x	1 FAURIE GAUTHIER	Céline			
	2 JABOULEY DE BEC	Bertrand				2DUBIE	Magali			
OU si établissement public de coopération intercommunale (EPCI)										
Collectivité territoriale rattachement	1					1				
	2					2				
Représentant de la commune siège	1					1				
Représentant de l'EPCI	1					1				
III - PERSONNALITES QUALIFIEES										
Si membres administration = 5	1									
Si membres administration < 5	1 RUELLE	Louis			x					
	2 LEVERRIER	Nathalie								
Total du premier tiers	10									
IV – ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT										
Personnels d'enseignement et d'éducation	1 PORTEJOIE	Céline	x			1 GUILHIN	Gilles	x		
	2 BLANCHET	Alain			x	2 ZANNAD	Rozenn			
	3 SAUZEDE	Philippe	x			3 PONCHON	Pierre			
	4 BOISSIEU	Claire				4 UBACH	Stéphane	x		
	5 AUDRAS	Damien	x			5 DUPLAT	Patrick			
	6 DUDERMEL	Olivier	x			6 CARPENTIER	Clémentine			
	7 CONVERS	Emmanuelle	x			7 SAYSSET CATTIN	Marie Chantal			
Personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service (PATOSS)	1 ARNAUDO	Grégory				1 TOURON	Michel			
	2 RIFAUX	Anne	x			2 RASTOLL	Michel			
	3 SEBEI	Claudie				3 SPENNATO	Cécile			
Total du deuxième tiers	10									
V – ELUS DES PARENTS D'ELEVES										
	1 CHARENTUS	Thierry				1 DUQUET	Pascal			
	2 MARET	Olivier	x			2 CHENEVEZ	Isabelle			
	3 BAUDRY	Florence			x	3 REBIZZI	Marie pascale	x		
	4 SIBONI	Danièle	x			4 MICHEL	Laurence			
	5 MOSNIER	Marilyne				5 BROLLES	Eric			
– ELUS DES ELEVES	1 LAURENT	Adélie			x	1 CHOTEAU-MOURIAUX	Léa			
	2 ROUTHULT	Roman	x			2 FOREST	Baptiste			
	3 NADAROU	Lina			x	3 BLIN	Margaux	x		
	4 JOAO	Inès				4 RUIZ	Ana			
	5 MILLIAT	Théophile	x			5 THIBAUT	Paul			
Total du troisième tiers	10									
		Total titulaires	15		7	Total suppléants	4			
Total membres du CA	30	Quorum	16			Total présents à la séance	19			

Secrétaire de séance :

Président : Hélène VAISSIERE

0690028F
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST
21 RUE DES FARGES
69005 LYON
Tel : 0437413030

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 72
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 02/06/2020

Réuni le : 09/06/2020

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le compte financier

Année d'exercice : 2019

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Réserves :

Avec réserves

Sans réserve

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST
21 RUE DES FARGES
69005 LYON
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 4

Numéro d'enregistrement : 66-1

Annule et remplace l'acte n° 66 - 2019-2020

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 30

Quorum : 16

Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 02/06/2020

Réuni le : 09/06/2020

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2020

Numéro de la DBM : 7

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 3

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

vote la DBM n°7 - (2 PJ : DBM et Indicateurs financiers)

Ci-après le détail des opérations validées par le CA :

- prélèvement sur les fonds de réserve : service AP : 4800 euros
- ressources nouvelles non affectées : 1861,77 euros

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0690028F
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST
21 RUE DES FARGES
69005 LYON
Tel : 0437413030

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 67
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 02/06/2020
Réuni le : 09/06/2020
Sous la présidence de : Helene Vaissiere
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

COP Frédérique Falco à compter du 21 mai 2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0690028F
ACADEMIE DE LYON
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE SAINT JUST
21 RUE DES FARGES
69005 LYON
Tel : 0437413030

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Compte financier - affectation du résultat

Numéro de séance : 4
Numéro d'enregistrement : 69
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration

Convoqué le : 02/06/2020

Réuni le : 09/06/2020

Sous la présidence de : Helene Vaissiere

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-13, R.421-20, R.421-77
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration affecte le résultat du compte financier de l'exercice 2019 comme suit :

Sur un compte de réserve unique

Avec subdivision

Compte 10681 : -26462,24

Compte 10687 : 9481,12

Compte :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0